

## **Correction : OB 2 - MEM 2 - VAGUE B - Sujet Mise en situation**

Vous êtes étudiant en deuxième année de licence anthropologie à Nice. Au cours d'une soirée d'intégration privée, vous voyez un étudiant en troisième année faire boire de grandes quantités d'alcool à des étudiants de première année "jusqu'à ce qu'ils vomissent". L'un d'eux tombe par terre et l'étudiant de troisième année l'ignore.

Que faites-vous face à une telle situation ?

Intro/contextualisation :

- Personnage incarné : étudiant en deuxième année de licence anthro à Nice. Limites = pas forcément formé aux gestes de premiers secours, pas professionnel de santé.
- Personnage en danger = un étudiant de première année de licence qui a bu de grandes quantités d'alcool et qui s'est évanoui.
- Personnage dangereux = l'étudiant de troisième année qui fait boire plusieurs premières années.
- Cadre = festif. Soirée d'intégration PRIVÉE (pas d'organisation publique, d'équipe organisatrice). Cadre difficile pour une intervention (beaucoup de gens plus ou moins désinhibés, musique forte, lumières fortes).

Réaction/solution :

- Problème urgent = l'étudiant en danger. L'étudiant est vraisemblablement en situation d'alcoolisation aiguë.

- Il s'est évanouit = état grave. Il n'y a probablement pas de team organisatrice ou de secours sur place (couvertures de survie, sacs pour vomir, etc.). Il faut immédiatement aller vers l'étudiant et évaluer son niveau de conscience. Il faut aussi aménager l'espace autour. S'il est capable de bouger un peu de lui-même, on peut tenter de le déplacer vers un endroit plus calme. Sinon, il faut faire de l'espace autour de lui et demander à éteindre la musique, arrêter les lumières, etc.
- Il faut placer l'étudiant en PLS (Position Latérale de Sécurité) pour éviter des complications. Dans tous les cas, l'étudiant s'étant évanoui, il va falloir appeler les secours.
- Après prise en charge, on peut traiter les problèmes sous-jacents.
- Acte de bizutage : ici, c'est un étudiant plus âgé qui fait boire à outrance des étudiants de première année. Le bizutage, même consenti, est illégal. Il représente un délit et est valable ici même s'il s'agit d'une soirée privée puisque c'est un contexte d'intégration. Pour rappel, le bizutage vise à intégrer, humilier et/ou tester les nouveaux étudiants.
- Non-assistance à personne en danger : il s'agit d'une infraction pénale. La subtilité ici est que les autres sont probablement en état d'ivresse aussi, mais en droit c'est la capacité réelle d'agir qui est retenue. Ainsi la non-assistance peut quand même s'appliquer.
- Vous pourrez témoigner pour l'étudiant qui s'est retrouvé en danger s'il souhaite porter plainte contre l'étudiant de troisième année.
- Vous pourrez en parler avec l'étudiant en danger, vous assurez qu'il aura une prise en charge adaptée et l'accompagner dans ses déplacements (psychologue, psychiatre, etc.)

## Conclusion/ouverture :

- Situation susceptible d'être rencontrée dans les milieux étudiants. Difficulté = hiérarchiser sa réaction et ne pas culpabiliser l'étudiant en danger qui est une victime dans cette situation.
- Ouverture sur la prévention faite aux étudiants.